

# Les personnes avec incapacité au Québec

OFFICE DES PERSONNES  
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

*conjuguer*  
nos forces

Une collection en 8 volumes  
présentant un portrait de la participation  
sociale des personnes avec incapacité  
à partir des données de l'*Enquête canadienne  
sur l'incapacité* de 2012

## Utilisation d'aides techniques et consommation de médicaments prescrits »» Volume 3

## RÉDACTION

Mélanie Deslauriers  
Conseillère à l'évaluation et à la recherche  
Direction de l'évaluation et du soutien à  
la mise en oeuvre de la Loi

## COLLABORATION

Lucie Dugas  
Conseillère experte à l'évaluation et à la  
recherche  
Direction de l'évaluation et du soutien à  
la mise en oeuvre de la Loi

Lucie Sarrazin  
Technicienne en statistiques  
Direction de l'évaluation et du soutien à  
la mise en oeuvre de la Loi

## SUPERVISION

Isabelle Émond  
Directrice  
Direction de l'évaluation et du soutien à  
la mise en oeuvre de la Loi

## APPROBATION

Anne Hébert  
Directrice générale

## ÉDITION

Secrétariat général

## RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE

DESLAURIERS, Mélanie (2017).  
*Les personnes avec incapacité au Québec -  
Volume 3: Utilisation d'aides techniques et  
consommation de médicaments prescrits*,  
Drummondville, Direction de l'évaluation et du  
soutien à la mise en oeuvre de la Loi, Office des  
personnes handicapées du Québec, 37 p.

## SIGNES CONVENTIONNELS

Pe : Population estimée  
c. : Comparativement à

Dépôt légal – 2017  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-78182-0 (version PDF)  
ISBN 978-2-550-78183-7 (version texte électronique)

*Ce document est disponible en médias  
adaptés sur demande.*

---

### OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

309, rue Brock  
Drummondville (Québec) J2B 1C5  
Téléphone : 1 800 567-1465  
Téléscripteur : 1 800 567-1477  
info@ophq.gouv.qc.ca  
www.ophq.gouv.qc.ca

## FAITS SAILLANTS

Cette publication porte sur les caractéristiques de la consommation de médicaments sous ordonnance des personnes de 15 ans et plus avec incapacité. Elle traite également de l'utilisation d'aides techniques par ces personnes et de la réponse à leurs besoins à l'égard de ces aides. Cette publication a été réalisée à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) de 2012. Rappelons que la population étudiée est celle vivant en ménage privé et résidant au Québec au moment du recensement de 2011.

- En 2012, l'utilisation d'aides techniques est fréquente chez les personnes de 15 ans et plus avec incapacité : 468 660 personnes en utilisent, ce qui correspond à un peu plus des trois quarts de cette population.
- Lorsque les personnes de 15 ans et plus avec incapacité utilisent des aides techniques, ce sont plus fréquemment des aides à la motricité ou d'autres aides non listées dans l'enquête.
- Si la plupart des personnes de 15 ans et plus avec incapacité voient tous leurs besoins comblés à l'égard des aides techniques, un peu plus du quart de cette population a cependant des besoins non comblés en aides techniques.
- Parmi les utilisateurs d'aides techniques, plus d'une personne sur quatre a déboursé des frais pour l'achat, l'entretien ou la réparation des aides techniques utilisées.
- Lorsqu'elles ont déboursé des frais pour l'achat, la réparation ou l'entretien d'aides techniques, les personnes de 15 ans et plus avec incapacité ont le plus souvent déboursé moins de 100 \$. Une proportion non négligeable d'entre elles (19 %) ont cependant déboursé 1 000 \$ ou plus.
- En 2012, environ 80 % des personnes de 15 ans et plus avec incapacité consomment régulièrement des médicaments sous ordonnance, ce qui représente 490 170 personnes. Cette proportion est toutefois plus élevée chez les femmes et elle augmente avec l'âge et la gravité de l'incapacité.
- En raison du coût des médicaments sous ordonnance, 7 % des personnes de 15 ans et plus avec incapacité ont des difficultés à se les procurer et 6 % réduisent leur fréquence de consommation.

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>III</b>	<b>FAITS SAILLANTS</b>
<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>
<b>2</b>	<b>INDICATEURS UTILISÉS</b>
<b>4</b>	<b>UTILISATION D'AIDES TECHNIQUES</b>
<b>6</b>	UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES À L'AUDITION
<b>9</b>	UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES À LA VISION
<b>10</b>	UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES À LA MOTRICITÉ
<b>13</b>	UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES À L'APPRENTISSAGE
<b>14</b>	UTILISATION DES AUTRES AIDES TECHNIQUES UTILISÉES
<b>17</b>	<b>BESOINS NON COMBLÉS EN AIDES TECHNIQUES</b>
<b>21</b>	<b>FRAIS DÉBOURSÉS POUR LES AIDES TECHNIQUES</b>
<b>25</b>	<b>CONSOMMATION DE MÉDICAMENTS SOUS ORDONNANCE</b>
<b>31</b>	<b>CONCLUSION</b>
<b>32</b>	<b>À PROPOS DE L'ECI DE 2012</b>
<b>36</b>	<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>

# INTRODUCTION

La politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité a pour but d'accroître la participation sociale des personnes handicapées. Elle vise l'obtention de changements significatifs à l'égard de l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées, de la réponse complète à leurs besoins essentiels et de la parité avec les autres citoyens dans l'exercice de leurs rôles sociaux (Québec 2009). Cette participation sociale peut être favorisée, entre autres, par l'utilisation des aides techniques dont ont besoin les personnes, qu'elles soient des aides à la communication, à la vision, à la motricité, à l'apprentissage ou autres. En effet, l'utilisation de ces aides peut rendre possible ou faciliter la réalisation des activités éducatives, professionnelles, communautaires, etc. (Office 2007).

Cette publication s'intéresse, d'une part, à l'utilisation d'aides techniques par la population québécoise de 15 ans et plus avec incapacité pour corriger une déficience ou compenser une incapacité et, d'autre part, à sa consommation de médicaments sous ordonnance. Pour y parvenir, les données de l'ECL de 2012 sont utilisées (ISQ 2015, Statistique Canada 2011). Lorsque possible, les analyses sont détaillées selon différentes caractéristiques, telles que l'âge, le sexe ainsi que le type et la gravité de l'incapacité.

En premier lieu, le document s'attarde à l'utilisation d'aides techniques par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité, c'est-à-dire à l'utilisation d'appareils et d'outils conçus ou adaptés pour les aider à effectuer leurs tâches ou activités quotidiennes. Les aides techniques dont il est question dans ce document sont celles qui permettent de faciliter l'audition, la vision et l'apprentissage, qui servent à accroître la motricité ou qui, plus globalement, visent à compenser une autre incapacité (ex.: glucomètre, lit réglable, coussins thérapeutiques, fournitures pour stomisés, etc.).

Ensuite, le document renseigne sur la réponse aux besoins des personnes de 15 ans et plus avec incapacité en matière d'aides techniques en accordant une attention particulière à la présence de besoins non comblés à cet égard. De même, le déboursement de frais par ces personnes pour l'achat, la réparation ou l'entretien des aides techniques utilisées est discuté.

Enfin, la prise régulière de médicaments sous ordonnance par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité en raison de leur état de santé est discutée. L'incidence du coût de ces médicaments sur leur consommation est également examinée.

## INDICATEURS UTILISÉS

### Taux d'utilisation d'aides techniques

Proportion de personnes avec incapacité qui utilisent des aides ou appareils spécialisés leur permettant de corriger une déficience ou de compenser une incapacité. Les aides dont il est question ici sont celles qui facilitent l'audition, la vision ou les déplacements, celles qui permettent d'accroître l'agilité ou de faciliter l'apprentissage ainsi que d'autres types d'aides<sup>1</sup> (indicateur global créé à partir des questions de l'indicateur ci-dessous). L'utilisation des lunettes ou des verres de contact n'est pas considérée ici.

### Taux d'utilisation de divers types d'aides techniques

Utilisation d'aides techniques ou d'appareils spécialisés liée à certains types d'incapacité : l'audition (questions XAAD\_Q01A à XAAD\_Q02), la vision (excluant les lunettes et les verres de contact) (questions XAAD\_Q06A à XAAD\_Q08), la motricité (questions XAAD\_Q12A à XAAD\_Q13D) et l'apprentissage (questions XAAD\_Q19A à XAAD\_Q21). De plus, l'utilisation d'autres types d'aides est étudiée (ex. : aides respiratoires, aides pour diabétiques) (questions AAD\_Q25A à AAD\_Q25I). Une personne peut utiliser plusieurs types d'aides techniques.

### Besoins non comblés en aides techniques

Personnes avec incapacité ayant besoin de certaines aides techniques auxquelles elles n'ont pas accès. Cela inclut les personnes qui utilisent déjà certaines aides techniques, mais qui auraient besoin d'autres aides (certains besoins comblés) ainsi que les personnes qui n'utilisent aucune des aides dont elles auraient besoin (aucun besoin comblé) (indicateur global créé à partir des questions XAAD\_Q03, XAAD\_Q09, XAAD\_Q16, XAAD\_Q22 et XAAD\_Q26).

---

1 Les aides visant à compenser les autres types d'incapacité (incapacité liée à la douleur, à la parole, à la mémoire, à une déficience intellectuelle ou un trouble du développement et aux troubles psychologiques) ne sont pas abordées ici étant donné la nature de ces incapacités et la structure du questionnaire. Une section permettait cependant aux répondants de mentionner toute autre aide ou tout équipement spécialisé utilisé ou requis; ces aides figurent dans la catégorie « autres aides ».

## Besoins non comblés pour divers types d'aides techniques

Besoins non comblés en aides techniques ou appareils spécialisés visant à compenser certains types d'incapacité : l'audition (*question XAAD\_Q03*), la vision (*question XAAD\_Q09*), la motricité (*question XAAD\_Q16*) et l'apprentissage (*question XAAD\_Q22*). Les besoins non comblés pour d'autres types d'aides techniques sont aussi étudiés (*question XAAD\_Q26*). Une personne peut avoir plus d'un type d'incapacité et avoir des besoins non comblés pour différents types d'aides techniques.

## Types d'incapacité

L'ECI distingue les dix types d'incapacité suivants : 1) vision; 2) audition; 3) mobilité; 4) flexibilité; 5) dextérité; 6) douleur; 7) apprentissage; 8) développement; 9) psychologique; 10) mémoire.

## Gravité globale de l'incapacité

Un indice global mesurant le degré de gravité des incapacités a été construit en se fondant sur les réponses en tenant compte du niveau de difficulté lié à l'incapacité et de la fréquence des limitations d'activités. Un résultat a ensuite été calculé pour chaque type d'incapacité et chaque résultat a été uniformisé afin d'obtenir une valeur comprise entre 0 et 1. Le résultat final est la moyenne des résultats pour tous les types d'incapacité. Quatre catégories de gravité ont été définies : légère, modérée, grave ou très grave.

## Consommation de médicaments prescrits

Consommation de médicaments sur ordonnance de façon régulière, c'est-à-dire au moins une fois par semaine (*question XMDD\_Q01*).

## UTILISATION D'AIDES TECHNIQUES

Cette section porte sur l'utilisation d'aides techniques par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité. Ces aides techniques correspondent aux appareils et outils conçus ou adaptés pour aider les personnes avec incapacité à effectuer leurs tâches ou activités quotidiennes. Elles servent à faciliter l'audition (ex. : prothèse auditive), la vision (ex. : loupe) ou l'apprentissage (ex. : appareil portable de prise de notes) ou à accroître la motricité (ex. : fauteuil roulant, crochet à bouton). D'autres aides sont également étudiées (ex. : aides pour soulager la douleur ou pour diabétique). À noter qu'une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité; il est donc possible qu'elle utilise plusieurs types d'aides techniques (ex. : canne, prothèse auditive).

### **>>> *Un peu plus des trois quarts des personnes de 15 ans et plus avec incapacité utilisent des aides techniques***

En 2012, 76 % des personnes de 15 ans et plus avec incapacité utilisent des appareils et des outils conçus ou adaptés pour les aider à effectuer leurs tâches ou leurs activités quotidiennes (tableau 1). Les femmes sont d'ailleurs plus sujettes à utiliser de telles aides que les hommes (80 % c. 72 %).

De plus, on note que peu importe leur âge ou la gravité de leur incapacité, la majorité des personnes de 15 ans et plus avec incapacité utilisent des aides techniques. Le taux d'utilisation d'aides techniques croît néanmoins progressivement avec l'âge ainsi qu'il augmente avec la gravité de l'incapacité. De 56 % chez les personnes de 15 à 34 ans avec incapacité, ce taux passe à 91 % chez celles de 75 ans et plus; de 60 % chez les personnes ayant une incapacité légère, il augmente à 92 % chez celles ayant une incapacité très grave.



**Tableau 1**

Taux d'utilisation d'aides techniques selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012

	%	Pe
<b>Ensemble</b>	<b>76,2</b>	<b>468 660</b>
<b>Sexe</b>		
Hommes	72,0	199 770
Femmes	79,6	268 890
<b>Âge</b>		
<b>15 à 64 ans</b>	<b>69,1</b>	<b>248 830</b>
15 à 34 ans	55,9	38 550
35 à 54 ans	67,9	105 530
55 à 64 ans	77,3	104 750
<b>65 ans et plus</b>	<b>86,2</b>	<b>219 830</b>
65 à 74 ans	80,4	89 410
75 ans et plus	90,6	130 420
<b>Gravité de l'incapacité</b>		
Légère	60,0	114 580
Modérée	72,1	78 590
Grave	82,5	121 400
Très grave	91,8	154 080

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

### >>> Parmi les utilisateurs d'aides techniques, près de huit personnes sur dix utilisent des aides à la motricité

En 2012, les aides à la motricité et les autres aides sont les types d'aides techniques les plus souvent utilisés par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité. En effet, parmi les 468 660 personnes qui utilisent des aides techniques, 77 % utilisent des aides à la motricité et 63 % d'autres aides (tableau 2). Rappelons qu'une personne peut utiliser plusieurs types d'aides techniques.

## Tableau 2

Répartition des utilisateurs d'aides techniques selon les types d'aides utilisés<sup>1</sup>, population de 15 ans et plus avec incapacité utilisant des aides techniques, Québec, 2012

	%	Pe
Aides à l'audition (prothèses auditives seulement)	14,2	66 560
Aides à la vision	16,8	78 630
Aides à la motricité	76,6	359 070
Aides à l'apprentissage	4,8	22 600
Autres aides	63,3	296 710
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>468 660</b>

1. Une personne peut utiliser plusieurs types d'aides, ce qui explique que la somme des parties est plus élevée que le total.

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

## UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES À L'AUDITION

En 2012, plus de quatre personnes sur dix (44 %) ayant une incapacité liée à l'audition utilisent des aides à l'audition, ce qui totalise 66 560 personnes (tableau 3).

## Tableau 3

Taux d'utilisation des aides à l'audition selon le sexe, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à l'audition, Québec, 2012

	%	Pe
<b>Ensemble</b>	<b>44,1</b>	<b>66 560</b>
<b>Sexe</b>		
Hommes	45,1	33 410
Femmes	43,1	33 160

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

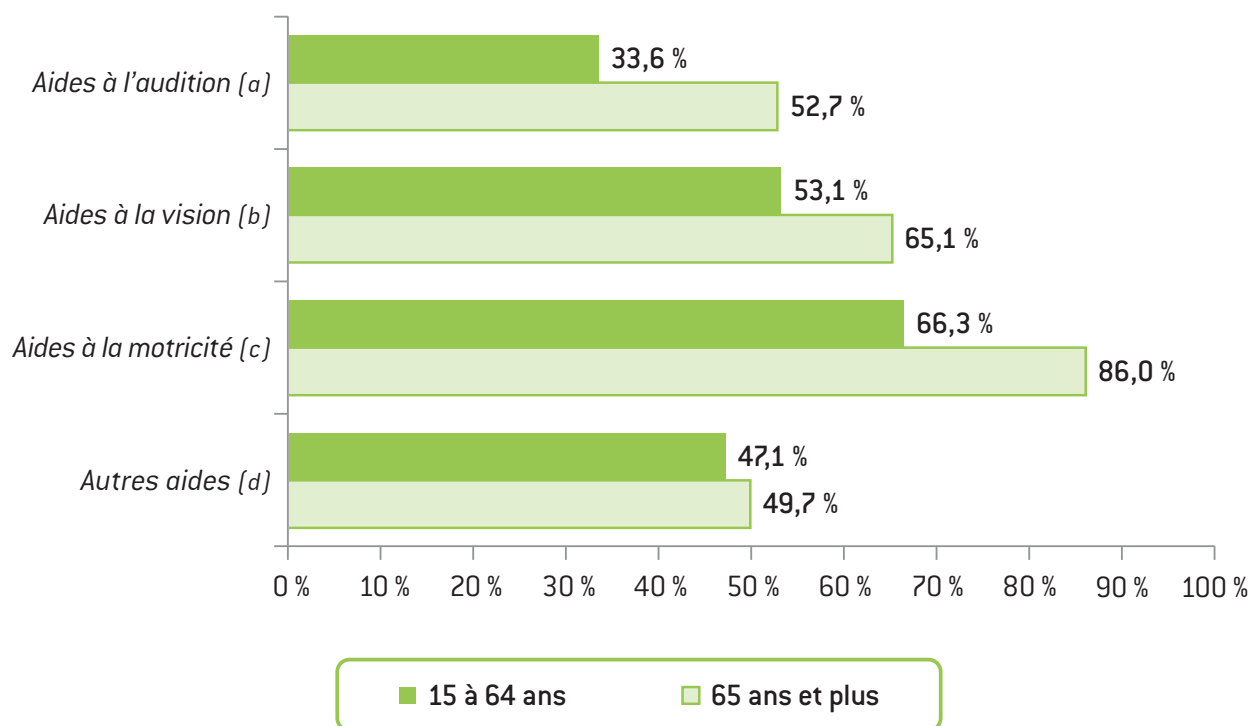
Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

On remarque que les hommes (45 % c. 43 %) (tableau 3) et les personnes de 65 ans et plus (53 % c. 34 %) (figure 1) ayant une incapacité liée à l'audition sont plus susceptibles d'utiliser de telles aides. Le taux d'utilisation d'aides techniques à l'audition ne varie cependant pas de façon significative selon la gravité de l'incapacité<sup>2</sup> (données non présentées).

### Figure 1

Taux d'utilisation de divers types d'aides techniques selon l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012



a-c En proportion des personnes ayant une incapacité liée : a) à l'audition; b) à la vision; c) à la motricité.  
d En proportion de l'ensemble des personnes avec incapacité.

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

<sup>2</sup> Rappelons que le niveau de la gravité est global, c'est-à-dire qu'il correspond à la moyenne des résultats pour tous les types d'incapacité. Il n'est donc pas associé à un type d'incapacité spécifique.

Parmi les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à l'audition, 27 % utilisent une prothèse auditive et 20 % des appareils adaptés au téléphone autres que les appareils de télécommunication pour sourds (ATS), tels que les dispositifs de réglage de volume ou les clignotants (tableau 4). Les alarmes ou les alertes vibrantes sont aussi utilisées par une part non négligeable de ces personnes (11 %).

#### Tableau 4

Principales aides à l'audition utilisées, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à l'audition, Québec, 2012

	%	Pe
Prothèse auditive	26,6	40 600
Autres appareils adaptés au téléphone (ex. : clignotants)	19,7	29 950
Alarmes ou alertes visuelles ou vibrantes	11,0	16 770
Sous-titrage codé pour malentendants	9,4	14 340
Ordinateur ou appareil semblable pour communiquer (ex. : courriels)	5,5	8 440
ATS	5,3	7 980
Système d'amplification (ex. : MF, en boucle ou infrarouge)	4,5	6 710
Téléphone cellulaire ou téléphone intelligent muni de fonctionnalités spécialisées	4,1	6 250
Implant cochléaire ou autre implant	2,6	4 010
Autres aides ou appareils fonctionnels	5,0	7 650

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

## UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES À LA VISION

Parmi les personnes ayant une incapacité liée à la vision, près de six personnes sur dix (59 %) utilisent des aides à la vision, ce qui représente environ 78 630 personnes (tableau 5).

### Tableau 5

Taux d'utilisation des aides à la vision selon le sexe, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la vision, Québec, 2012

	%	Pe
Ensemble	58,5	78 630
<b>Sexe</b>		
Hommes	55,5	32 400
Femmes	60,8	46 230

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

L'utilisation de ces aides est plus fréquente chez les femmes (61 % c. 56 %) (tableau 5), les personnes de 65 ans et plus (65 % c. 53 %) (figure 1) et les personnes ayant une incapacité grave ou très grave (69 % et 61 % respectivement), contre 49 % pour les personnes ayant une incapacité légère et 48 % pour celles ayant une incapacité modérée (données non présentées). Notons que les aides à la vision les plus utilisées sont les loupes (44 %) et, dans une moindre mesure, le papier à lignes foncées ou les stylos à encre foncée (19 %) ainsi que du matériel de lecture en gros caractères (18 %) (tableau 6).

## Tableau 6

Principales aides à la vision utilisées, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la vision, Québec, 2012

	%	Pe
Loupe	43,6	58 680
Papier à lignes foncées ou stylos à encre foncée	19,3	25 870
Matériel de lecture en gros caractères	18,0	24 310
Dispositif permettant de lire les livres audio ou les livres numériques	7,9	10 680
Canne blanche	6,2	8 320
Ordinateur personnel ou portatif muni de logiciels spécialisés	5,8	7 790
Télévisionneuse en circuit fermé	5,5	7 330
Équipement d'enregistrement ou appareil portable de prise de notes	2,3	3 110
Téléphone cellulaire ou téléphone intelligent muni de fonctionnalités spécialisées	2,2	2 910
GPS parlant	1,8	2 470
Autres aides ou appareils fonctionnels	7,9	10 650

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

## UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES À LA MOTRICITÉ

L'utilisation des aides à la motricité est fréquente parmi les personnes ayant une incapacité liée à la motricité, c'est-à-dire liée à la dextérité, à la flexibilité ou à la mobilité. En effet, les trois quarts (75 % ou 359 070 personnes) d'entre elles utilisent ce type d'aides techniques (tableau 7). Cette proportion est cependant nettement plus élevée chez les femmes (82 % c. 68 %) (tableau 7) et les personnes de 65 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité (86 % c. 66 %) (figure 1).

## Tableau 7

Taux d'utilisation des aides à la motricité selon le sexe, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, Québec, 2012

	%	Pe
Ensemble	75,4	359 070
<b>Sexe</b>		
Hommes	67,7	144 700
Femmes	81,7	214 370

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

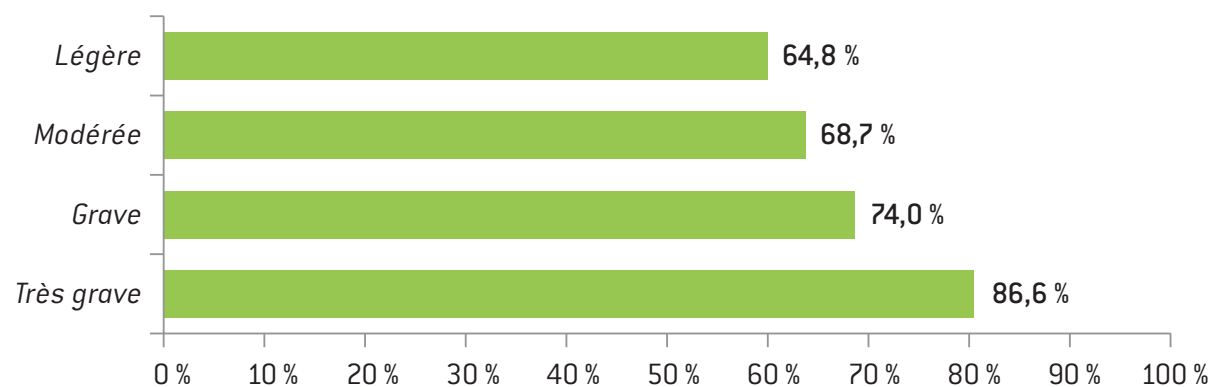
Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

Par ailleurs, le taux d'utilisation des aides à la motricité s'accroît progressivement avec la gravité de l'incapacité, passant de 65 % chez les personnes ayant une incapacité légère à 87 % chez celles ayant une incapacité très grave (figure 2).

## Figure 2

Taux d'utilisation d'aides techniques à la motricité selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, Québec, 2012



Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

On constate au tableau 8 que les aides à la motricité utilisées sont principalement la canne, le bâton de marche ou les béquilles (34 %) ainsi que les orthèses ou un appareil orthopédique (19 %). De plus, une part non négligeable des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité utilisent une marchette (15 %), des chaussures orthopédiques (12 %) ou un outil de préhension ou une rallonge (11 %).

### Tableau 8

Principales aides à la motricité utilisées, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, Québec, 2012

	%	Pe
Canne, bâton de marche ou béquilles	34,4	164 220
Orthèses ou appareils orthopédiques	19,1	91 300
Marchette	14,5	69 470
Chaussures orthopédiques	12,4	58 870
Outil de préhension ou rallonge	11,4	54 670
Fauteuil roulant non motorisé	9,5	45 320
Prothèse ou membre artificiel	7,6	36 510
Appareil pour s'habiller (ex. : crochet à bouton)	6,5	30 960
Appareil doté de boutons surdimensionnés (ex. : télécommande)	5,4	25 650
Scooter de mobilité ou triporteur	3,0	14 300
Fauteuil roulant électrique	1,5	6 940
Ordinateur personnel ou portatif muni de logiciels spécialisés	1,3	6 010
Téléphone cellulaire ou téléphone intelligent muni de fonctionnalités spécialisées	0,9	4 190

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.



## UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES À L'APPRENTISSAGE

En comparaison de l'utilisation des autres types d'aides techniques considérés dans l'ECI, l'utilisation des aides à l'apprentissage est, somme toute, peu répandue. En effet, un peu moins du cinquième (18 % ou 22 600 personnes) des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à l'apprentissage utilisent de telles aides, une situation qui est légèrement plus fréquente chez les femmes ayant une incapacité liée à l'apprentissage (20 % c. 16 %) (tableau 9). On observe cependant que le taux d'utilisation des aides à l'apprentissage est nettement plus élevé chez les personnes ayant une incapacité légère ou grave (31 % et 25 % respectivement c. 14 % de celles ayant une incapacité modérée et 13 % de celles ayant une incapacité très grave) (données non présentées).

### Tableau 9

Taux d'utilisation des aides à l'apprentissage selon le sexe, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à l'apprentissage, Québec, 2012

	%	Pe
Ensemble	18,0	22 600
<b>Sexe</b>		
Hommes	15,9	10 250
Femmes	20,2	12 340

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

Enfin, on constate également que les différentes aides à l'apprentissage considérées dans l'ECI sont peu utilisées par les personnes ayant une incapacité liée à l'apprentissage. À titre d'exemple, un équipement d'enregistrement ou un appareil portable de prise de notes, qui est l'aide à l'apprentissage la plus souvent utilisée, n'est utilisé que par 8 % de ces personnes (tableau 10).

## Tableau 10

Principales aides à l'apprentissage utilisées, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à des troubles d'apprentissage, Québec, 2012

	%	Pe
Équipement d'enregistrement ou appareil portable de prise de notes	8,2	10 390
Ordinateur personnel ou portatif muni de logiciels spécialisés	5,8	7 270
Correcteur d'orthographe portatif (excluant téléphone cellulaire)	4,6	5 770
Dispositif permettant de lire les livres audio ou les livres numériques	3,3	4 210
Téléphone cellulaire ou téléphone intelligent muni de fonctionnalités spécialisées	1,6	2 010
Assistant numérique personnel (excluant téléphone cellulaire)	1,4	1 830
Autres aides ou appareils fonctionnels	5,4	6 840

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

## UTILISATION DES AUTRES AIDES TECHNIQUES UTILISÉES

En plus de recueillir de l'information sur l'utilisation des aides techniques pour certains types d'incapacité spécifiques (ex. : liée à l'audition), de l'information sur l'utilisation d'autres types d'aides (ex. : glucomètre, lit réglable, coussins thérapeutiques, fournitures pour stomisés, etc.) a été colligée pour l'ensemble des personnes de 15 ans et plus avec incapacité. Il en ressort qu'un peu moins de la moitié (48 %) de ces personnes utilisent ces autres aides, ce qui totalise environ 296 710 personnes (tableau 11).

### Tableau 11

Taux d'utilisation des autres aides selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012

	%	Pe
Ensemble	48,2	296 710
<b>Sexe</b>		
Hommes	47,7	132 570
Femmes	48,5	164 140

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

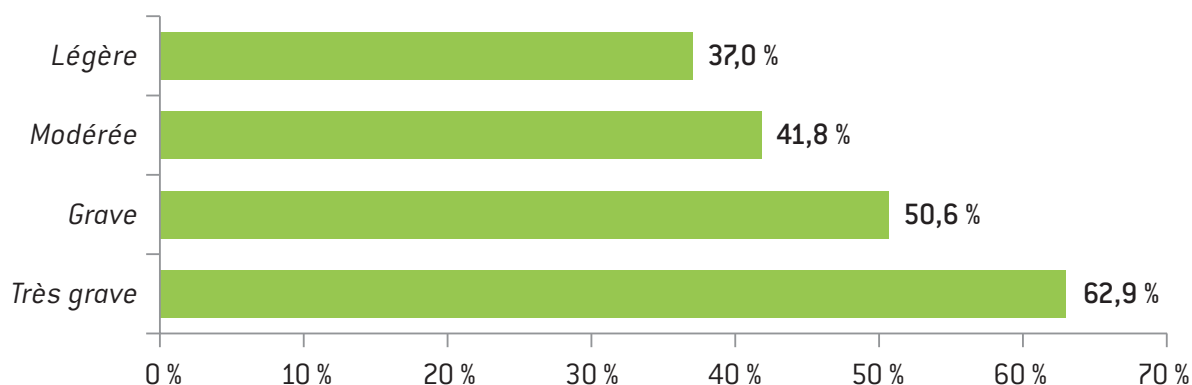
Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

Si le taux d'utilisation des autres aides techniques ne varie pas de façon significative selon le sexe (tableau 11), on remarque qu'il est légèrement plus élevé chez les personnes de 65 ans et plus (50 % c. 47 %) (figure 1) et qu'il augmente avec la gravité de l'incapacité (figure 3). Ainsi, tandis que 37 % des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité légère utilisent ces aides, c'est le cas de 63 % de celles ayant une incapacité très grave.

### Figure 3

Taux d'utilisation d'autres aides techniques selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012



Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

Parmi les autres aides techniques utilisées par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité, les aides pour diabétiques (15%), les appareils de support (13%) et les chaussures orthopédiques (11%) sont les plus courantes (tableau 12).

### Tableau 12

Principales autres aides utilisées, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012

	%	Pe
Orthèses ou appareils orthopédiques <sup>1</sup>	18,4	113 680
Aides pour diabétiques	15,4	94 700
Appareils de support	12,6	77 590
Chaussures orthopédiques <sup>1</sup>	10,6	65 470
Appareils électrothérapeutiques pour soulager la douleur	5,6	34 310
Fournitures d'oxygénothérapie	3,0	18 480
Amplificateur pour la voix	0,9	5 500
Fournitures pour stomisés	0,5	3 090
Tout autre aide ou appareil	7,1	43 800

1. En plus d'être spécifiquement posées aux personnes ayant une incapacité liée à la motricité, les questions relatives à l'utilisation d'orthèses ou d'appareils orthopédiques et de chaussures orthopédiques ont été posées à l'ensemble des personnes avec incapacité. Les données incluent donc la réponse des personnes ayant une incapacité liée à la motricité.

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

## BESOINS NON COMBLÉS EN AIDES TECHNIQUES

Dans cette section, la réponse aux besoins relatifs aux aides techniques de la population de 15 ans et plus avec incapacité est examinée. Une attention particulière est portée à la présence de besoins non comblés en aides techniques.

**>>> *Un peu plus du quart des personnes de 15 ans et plus avec incapacité ont des besoins non comblés en aides techniques, ce qui représente 156 120 personnes***

En 2012, la forte majorité (74 %) des personnes de 15 ans et plus avec incapacité n'ont pas besoin d'aides techniques ou disposent de toutes les aides techniques dont elles ont besoin. Cependant, 156 120 personnes de 15 ans et plus avec incapacité ont des besoins non comblés à l'égard des aides techniques, c'est-à-dire qu'elles n'utilisent aucune des aides dont elles auraient besoin (aucun besoin comblé) ou qu'elles utilisent certaines aides, mais en auraient besoin d'autres (certains besoins comblés) (données non présentées). Ce nombre représente 26 % de l'ensemble des personnes de 15 ans et plus avec incapacité (tableau 13).

Parmi les personnes de 15 ans et plus avec incapacité, la présence de besoins non comblés à l'égard des aides techniques est plus fréquente chez les femmes (30 % c. 21 % chez les hommes) et chez les personnes dont le ménage est sous le seuil de faible revenu (39 % c. 23 % chez les personnes dont le ménage est au seuil ou au-dessus du seuil de faible revenu) (tableau 13). On observe également que les personnes de 15 à 64 ans ont plus souvent des besoins non comblés à l'égard des aides techniques que celles de 65 ans et plus (27 % c. 25 %), une situation principalement due à la plus forte proportion de personnes de 35 à 64 ans ayant de tels besoins non comblés (28 %).

### Tableau 13

Besoins non comblés en aides techniques selon le sexe, l'âge, le niveau de revenu du ménage et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012

	%
<b>Ensemble</b>	<b>25,9</b>
<b>Sexe</b>	
Hommes	21,4
Femmes	29,6
<b>Âge</b>	
<b>15 à 64 ans</b>	<b>26,8</b>
15 à 34 ans	23,9
35 à 64 ans	27,5
<b>65 ans et plus</b>	<b>24,6</b>
<b>Revenu du ménage</b>	
Sous le seuil de faible revenu	38,9
Au seuil ou au-dessus du seuil de faible revenu	23,2

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

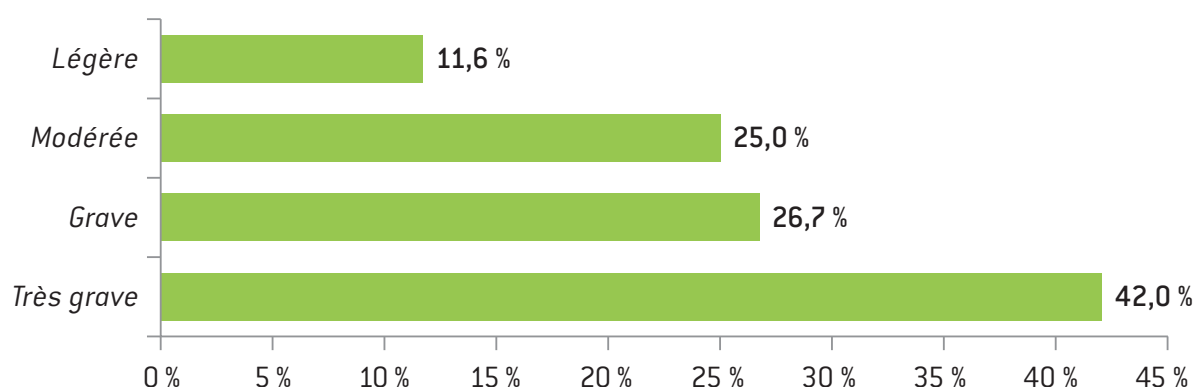
Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

Enfin, on note que la proportion de personnes ayant des besoins non comblés en aides techniques tend à croître avec la gravité de l'incapacité : de 12 % chez les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité légère, cette proportion augmente pour avoisiner 25 % chez celles ayant une incapacité modérée (25 %) ou grave (27 %), puis grimpe à 42 % chez celles ayant une incapacité très grave (figure 4).

#### Figure 4

Proportion de personnes ayant des besoins non comblés en aides techniques selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012



Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

**>>> Quel que soit le type d'aides techniques, la plupart des personnes ayant des besoins à cet égard voient tous leurs besoins être comblés**

Parmi les personnes de 15 ans et plus avec incapacité et ayant besoin d'aides techniques, on note que, quel que soit le type d'aides techniques examiné, la majorité voit tous ses besoins être comblés (tableau 14). Toutefois, ceci est particulièrement moins courant pour les aides à l'audition ou à l'apprentissage. Ainsi, plus de quatre personnes sur dix qui ont des besoins d'aides à l'audition ou à l'apprentissage ont des besoins non comblés en cette matière (47 % et 44 % respectivement), surtout car ils n'ont accès à aucune des aides à l'audition ou à l'apprentissage dont ils ont besoin (26 % et 29 % respectivement).

**Tableau 14**

Besoins non comblés en aides techniques selon le type d'aides techniques, population de 15 ans et plus avec incapacité ayant des besoins d'aides techniques, Québec, 2012

	Besoins non comblés	Aucun besoin comblé	Certains besoins comblés	Tous les besoins comblés
	%			
Aides à l'audition (prothèses auditives seulement) <sup>1 a</sup>	46,8	25,7	21,1	53,2
Aides à la vision <sup>b</sup>	17,1	–	–	82,9
Aides à la motricité <sup>c</sup>	19,2	2,6	16,6	80,8
Aides à l'apprentissage <sup>2 d</sup>	43,6	29,4	14,3	56,4
Autres aides <sup>e</sup>	18,6	7,6	11,0	81,4

1. Une part des répondants n'a pas répondu à l'une ou l'autre des questions (non-réponse partielle de 7,2 %).

2. Une part des répondants n'a pas répondu à l'une ou l'autre des questions (non-réponse partielle de 6,0 %).

a-d En proportion des personnes ayant une incapacité : a) à l'audition; b) à la vision; c) à la motricité; d) à l'apprentissage.

e En proportion de l'ensemble des personnes avec incapacité.

– Donnée non disponible.

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.



# FRAIS DÉBOURSÉS POUR LES AIDES TECHNIQUES

Cette section traite des frais déboursés pour l'achat, la réparation ou l'entretien des aides techniques utilisées par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité.

**>>> Parmi les utilisateurs d'aides techniques, plus d'une personne sur quatre a déboursé des frais pour l'achat, l'entretien ou la réparation d'aides techniques**

En 2012, 27 % des utilisateurs d'aides techniques ont déboursé des frais de leur poche<sup>3</sup> pour l'achat, l'entretien ou la réparation des aides techniques qu'ils utilisent en raison de leur état de santé (tableau 15). Les hommes (29 % c. 26 % pour les femmes) ainsi que les personnes ayant une incapacité très grave (30 % c. 22 % de celles ayant une incapacité modérée et 26 % une incapacité grave) sont plus susceptibles d'avoir déboursé de tels frais. Quant aux personnes de 65 ans et plus, on remarque qu'elles ont déboursé des frais pour leurs aides techniques dans une proportion similaire à celle des 15 à 64 ans.

## Tableau 15

Proportion de personnes ayant déboursé des frais pour l'achat, la réparation ou l'entretien d'aides techniques selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité utilisant des aides techniques, Québec, 2012

	%
<b>Ensemble</b>	<b>27,4</b>
<b>Sexe</b>	
Hommes	29,0
Femmes	26,3
<b>Âge</b>	
15 à 64 ans	28,1
65 ans et plus	26,7
<b>Gravité de l'incapacité</b>	
Légère	29,6
Modérée	21,7
Grave	25,9
Très grave	29,9

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

3 Ceci inclut également les montants payés par les membres de la famille vivant dans le même ménage.

Par ailleurs, la proportion de personnes ayant déboursé des frais varie selon qu'une personne présente ou non certains des types d'incapacité examinés dans l'ECI (tableau 16). En ce sens, les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à l'audition, à la dextérité, à la douleur, à des troubles d'apprentissage ou à des troubles de mémoire sont plus sujettes que celles n'ayant pas ces types d'incapacité à avoir déboursé des frais de leur poche pour l'achat, l'entretien ou la réparation des aides techniques. À l'inverse, les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la mobilité, à des troubles émotifs ou psychologiques ou à la vision sont moins susceptibles de s'être retrouvées dans cette situation.

### Tableau 16

Proportion de personnes ayant déboursé des frais pour l'achat, la réparation ou l'entretien d'aides techniques selon le type d'incapacité<sup>1</sup>, population de 15 ans et plus avec incapacité utilisant des aides techniques, Québec, 2012

	Ayant ce type d'incapacité	N'ayant pas ce type d'incapacité
	%	
Vision	27,1	27,3
Audition	31,2	26,3
Mobilité	26,8	28,1
Flexibilité	25,5	30,1
Dextérité	31,7	26,0
Douleur	28,3	25,2
Apprentissage	30,9	26,7
Développement	18,6	27,7
Psychologique	27,5	27,3
Mémoire	32,7	26,7

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. L'analyse compare les personnes avec un type d'incapacité donné (ex.: incapacité liée à la vision) avec les personnes n'ayant pas ce type d'incapacité (ex.: une personne ayant toute autre incapacité que celle liée à la vision).

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

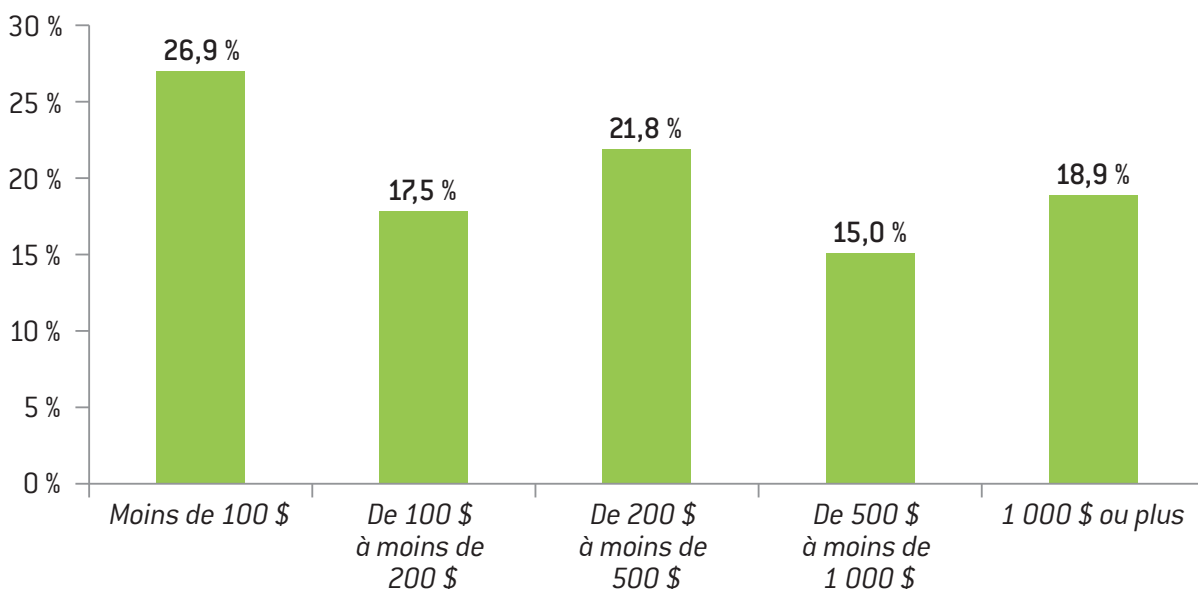
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

»» *Lorsqu'elles ont déboursé des frais pour l'achat, la réparation ou l'entretien d'aides techniques, les personnes de 15 ans et plus avec incapacité ont le plus souvent déboursé moins de 100 \$; une proportion non négligeable d'entre elles ont cependant déboursé 1 000 \$ ou plus*

Parmi les personnes de 15 ans et plus avec incapacité qui ont déboursé des frais de leur poche pour l'achat, la réparation ou l'entretien de leurs aides techniques, un peu plus du quart (27 %) ont déboursé au cours des douze mois précédant l'ECl une somme de moins de 100 \$. On constate tout de même que 19 % d'entre elles ont déboursé durant cette période 1 000 \$ ou plus pour les aides techniques qu'elles utilisent (figure 5).

### Figure 5

Montant des frais déboursés au cours de l'année pour l'achat, la réparation ou l'entretien des aides techniques<sup>1</sup>, population de 15 ans et plus avec incapacité ayant des dépenses non remboursées, Québec, 2012



1. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 7,2 %).

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

Par ailleurs, on remarque au tableau 17 que, parmi les personnes avec incapacité, payer une plus petite somme d'argent (moins de 100 \$) pour l'achat, la réparation ou l'entretien des aides techniques utilisées est moins fréquent chez les femmes que chez les hommes (24 % c. 30 %). Les femmes sont également moins susceptibles que les hommes d'avoir payé de leur poche des frais plus substantiels (1 000 \$ ou plus) (17 % c. 21 %), mais plus susceptibles d'avoir payé de 100 \$ à moins de 1 000 \$ pour les aides techniques utilisées (59 % c. 49 % chez les hommes).

De plus, le déboursement de frais de moins de 100 \$ pour l'achat, la réparation ou l'entretien des aides techniques utilisées est plus fréquent chez les personnes ayant une incapacité légère ou modérée que chez celles ayant une incapacité grave ou très grave (37 % c. 20 %). Inversement, ces premières sont moins nombreuses, en proportion, que les personnes ayant une incapacité grave ou très grave à avoir déboursé de 100 \$ à moins de 1 000 \$ (47 % c. 60 %), alors que payer des frais de 1 000 \$ ou plus pour les aides techniques utilisées touche autant ces deux groupes. Enfin, notons que le montant des frais déboursé au cours des douze mois précédant l'ECl pour l'achat, la réparation ou l'entretien des aides techniques varie très peu selon l'âge.

### Tableau 17

Montant des frais déboursés au cours de l'année pour l'achat, la réparation ou l'entretien des aides techniques<sup>1</sup>, selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité ayant des dépenses non remboursées, Québec, 2012

	Moins de 100 \$	De 100 \$ à moins de 200 \$	De 200 \$ à moins de 500 \$	De 500 \$ à moins de 1 000 \$	1 000 \$ ou plus	Total
	%					
<b>Sexe</b>						
Hommes	30,1	17,2	20,9	10,8	21,1	100,0
Femmes	24,3	17,7	22,6	18,3	17,1	100,0
<b>Âge</b>						
15 à 64 ans	27,0	19,7	18,0	15,6	19,7	100,0
65 ans et plus	26,6	14,5	27,0	14,1	17,8	100,0
<b>Gravité de l'incapacité</b>						
Légère ou modérée	36,5	12,9	21,1	12,5	17,1	100,0
Grave ou très grave	20,0	20,7	22,4	16,7	20,2	100,0

1. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 7,5 %).

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

# CONSOMMATION DE MÉDICAMENTS SOUS ORDONNANCE

Cette section traite de la consommation régulière de médicaments sous ordonnance par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité en raison de leur état. L'incidence des coûts sur la consommation de médicaments de ces personnes est également étudiée sous l'angle des difficultés à se procurer les médicaments et de la réduction de la fréquence de consommation.

**>>> En 2012, environ 80 % des personnes de 15 ans et plus avec incapacité consomment régulièrement des médicaments sous ordonnance**

Le tableau 18 montre qu'en 2012, huit personnes sur dix (80%) de 15 ans et plus avec incapacité consomment régulièrement des médicaments sous ordonnance en raison de leur état, c'est-à-dire au moins une fois par semaine. Cela représente environ 490 170 personnes.

## Tableau 18

Proportion de personnes consommant des médicaments sous ordonnance régulièrement<sup>1</sup> selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012

	%	Pe
Ensemble	79,6	490 170
Sexe		
Hommes	76,4	212 120
Femmes	82,2	278 050

1. Consommation de médicaments prescrits au moins une fois par semaine.

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

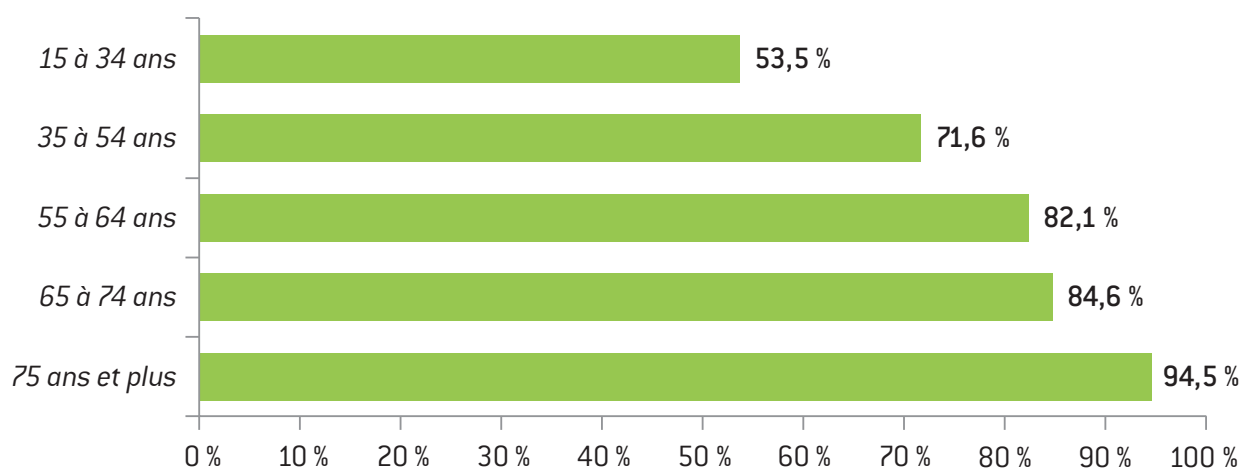
Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

On remarque que la consommation régulière de médicaments sous ordonnance est plus répandue chez les femmes que chez les hommes (82 % c. 76 %) (tableau 18), de même qu'elle s'accroît graduellement avec l'âge (figure 6). En effet, alors qu'un peu plus de la moitié (54 %) des personnes de 15 à 34 ans avec incapacité consomment régulièrement des médicaments sous ordonnance en raison de leur état de santé, c'est le cas de 72 % de celles de 35 à 54 ans, de plus de 80 % de celles de 55 à 64 ans (82 %) ou de 65 à 74 ans (85 %)⁴ et de la presque totalité (95 %) des personnes de 75 ans et plus (figure 6).

### Figure 6

Proportion de personnes consommant des médicaments sous ordonnance régulièrement<sup>1</sup> selon l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012



1. Consommation de médicaments prescrits au moins une fois par semaine.

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

**>>> La proportion de personnes consommant régulièrement des médicaments sous ordonnance augmente avec la gravité de l'incapacité, pour atteindre 90 % chez les personnes ayant une incapacité très grave**

La prise régulière de médicaments sous ordonnance, c'est-à-dire au moins une fois par semaine, est également plus fréquente avec l'augmentation de la gravité de l'incapacité (tableau 19). La proportion de personnes consommant régulièrement des médicaments sous ordonnance en raison de leur état, passe de 67 % chez les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité légère à 79 % chez celles ayant une incapacité modérée, puis à 84 % chez celles ayant une incapacité grave, pour s'établir à 90 % chez celles ayant une incapacité très grave.

4 Dans le cas des personnes de 55 à 64 ans ou de 65 à 74 ans, on remarque qu'elles consomment régulièrement des médicaments prescrits dans des proportions similaires.

## Tableau 19

Proportion de personnes consommant des médicaments sous ordonnance régulièrement<sup>1</sup> selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012

	%	Pe
Légère	67,4	129 340
Modérée	79,0	86 170
Grave	83,8	123 130
Très grave	90,3	151 530

1. Consommation de médicaments prescrits au moins une fois par semaine.

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

De plus, on note que la consommation régulière de médicaments sous ordonnance est plus fréquente chez les personnes de 15 ans et plus ayant certains types d'incapacité (tableau 20). Ainsi, les personnes qui ont une incapacité liée à la vision, à la mobilité, à la flexibilité, à la dextérité, à la douleur, à des troubles d'apprentissage, à des troubles émotifs ou psychologiques et à des troubles de mémoire sont plus susceptibles de consommer régulièrement des médicaments sous ordonnance que les personnes n'ayant pas ces types d'incapacité. Cette tendance est plus particulièrement marquée pour les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité (88 % c. 69 %).

À l'inverse, les personnes de 15 ans et plus qui ont une incapacité liée au développement sont proportionnellement moins nombreuses que celles n'ayant pas ce type d'incapacité à prendre régulièrement de tels médicaments (72 % c. 80 %). Notons que les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à l'audition consomment régulièrement des médicaments sous ordonnance dans une proportion similaire à celles n'ayant pas ce type d'incapacité.

## Tableau 20

Proportion de personnes consommant des médicaments sous ordonnance régulièrement<sup>1</sup> selon le type d'incapacité<sup>2</sup>, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012

	Ayant ce type d'incapacité	N'ayant pas ce type d'incapacité
	%	
Vision	85,0	78,5
Audition	80,4	79,4
Mobilité	88,2	69,0
Flexibilité	86,3	72,2
Dextérité	86,9	77,6
Douleur	81,7	75,1
Apprentissage	84,5	78,6
Développement	71,7	79,8
Psychologique	87,3	77,1
Mémoire	90,2	78,0

1. Consommation de médicaments prescrits au moins une fois par semaine.

2. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. L'analyse compare les personnes ayant un type d'incapacité donné (ex. : incapacité liée à la vision) avec les personnes n'ayant pas ce type d'incapacité (ex. : une personne ayant toute autre incapacité que celle liée à la vision).

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

**>>> Environ 7 % des personnes de 15 ans et plus avec incapacité ont des difficultés à se procurer leurs médicaments sous ordonnance en raison de leur coût**

Le tableau 21 montre qu'environ 44 530 personnes de 15 ans et plus avec incapacité ont éprouvé des difficultés à se procurer leurs médicaments à cause de leur coût au cours des douze derniers mois précédant l'ECI, ce qui représente 7 % de cette population. De telles difficultés sont plus fréquentes chez les femmes (9 % c. 6 %) et chez les personnes de 15 à 64 ans (9 % c. 4,9 %). Notons aussi que les personnes de 75 ans et plus sont les moins nombreuses, en proportion, à éprouver de telles difficultés (3,2 %) (donnée non présentée), et ce, bien que la presque totalité de ces dernières consomment régulièrement des médicaments prescrits.



La proportion de personnes ayant eu des difficultés à se procurer des médicaments sous ordonnance en raison de leur coût croît également avec la gravité de l'incapacité (figure 7). Ainsi, 6 % des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité légère ont eu de telles difficultés comparativement à 8 % de celles ayant une incapacité grave et à 11 % de celles ayant une incapacité très grave.

### Tableau 21

Proportion de personnes qui, au cours des douze derniers mois, ont eu de la difficulté à se procurer leurs médicaments ou qui ont réduit la fréquence de la prise de ceux-ci en raison de leur coût selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012

	Difficulté à se procurer les médicaments en raison de leur coût	Réduction de la fréquence de la prise des médicaments en raison de leur coût
	%	
<b>Ensemble</b>	7,2	6,2
Pe	44 530	38 260
<b>Sexe</b>		
Hommes	5,5	5,6
Femmes	8,6	6,8
<b>Âge</b>		
15 à 64 ans	8,9	8,5
65 ans et plus	4,9	3,0

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

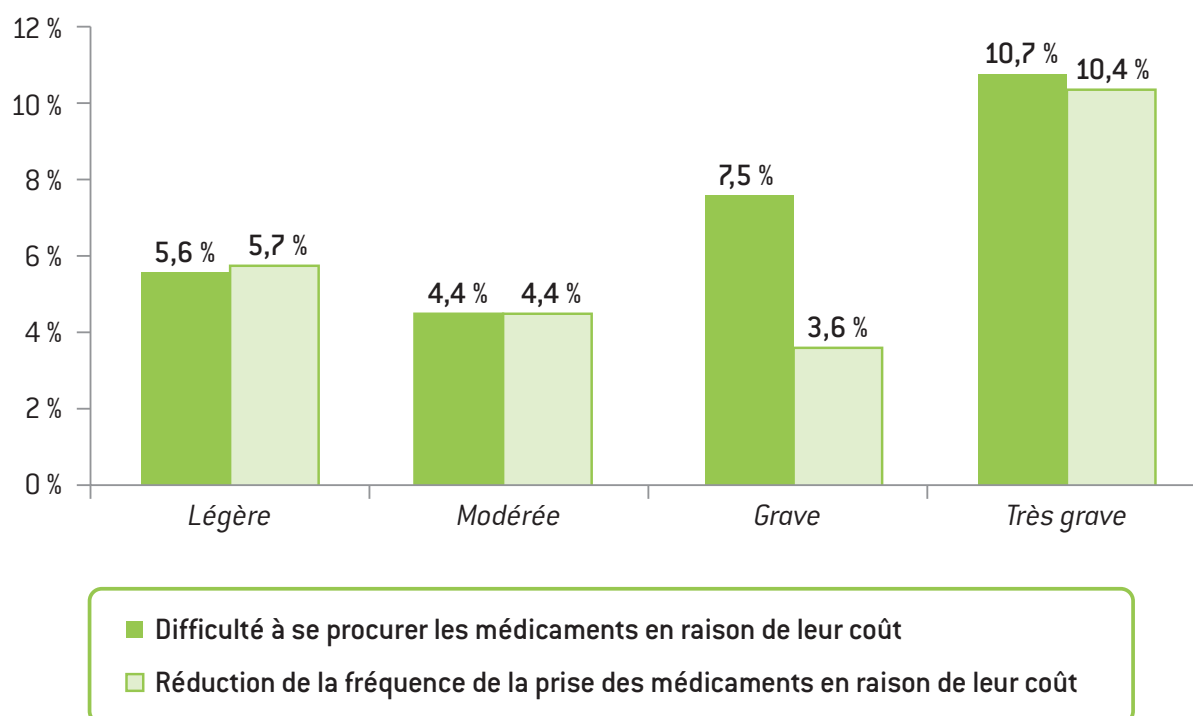
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

»» Environ 6 % des personnes de 15 ans et plus avec incapacité ont réduit la prise de leurs médicaments en raison de leur coût, une situation qui est plus fréquente chez les personnes de 15 à 64 ans et celles ayant une incapacité très grave

En 2012, environ 6 % des personnes de 15 ans et plus ont réduit leur consommation de médicaments sous ordonnance à cause de leur coût (tableau 21). Il s'agit d'une situation plus courante chez les personnes de 15 à 64 ans que chez celles de 65 ans et plus (9 % c. 3,0 %), surtout chez les personnes de 35 à 54 ans où cette proportion atteint 10 % (donnée non présentée). Réduire sa consommation de médicaments prescrits en raison de leur coût est également plus fréquent chez les personnes ayant une incapacité très grave (10 % c. 6 % de celles ayant une incapacité légère, 4,4 % de celles ayant une incapacité modérée et 3,6 % de celles ayant une incapacité grave) (figure 7). Notons cependant qu'on n'observe pas de différences significatives entre les femmes et les hommes à cet égard.

### Figure 7

Proportion de personnes qui, au cours des douze derniers mois, ont eu de la difficulté à se procurer leurs médicaments ou qui ont réduit la fréquence de la prise de ceux-ci en raison de leur coût selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012



Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

## CONCLUSION

Ce document s'est intéressé à l'utilisation d'aides techniques par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité, c'est-à-dire à l'utilisation d'appareils et d'outils conçus ou adaptés pour les aider à effectuer leurs tâches ou activités quotidiennes. De même, la réponse aux besoins de ces personnes à l'égard des aides techniques a été abordée. Il ressort de cela que l'utilisation d'aides techniques, et plus spécifiquement des aides à la motricité, est largement répandue parmi cette population. Par ailleurs, environ le quart des personnes de 15 ans et plus avec incapacité ont des besoins non comblés à l'égard des aides techniques, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas accès aux aides dont elles auraient besoin (aucun besoin comblé) ou qu'elles ont accès à certaines aides, mais en auraient besoin d'autres. Les besoins non comblés sont d'ailleurs plus fréquents parmi les personnes qui ont une incapacité très grave.

De plus, les frais assumés pour l'achat, la réparation ou l'entretien des aides techniques par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité ont été étudiés. Parmi les personnes qui utilisent des aides techniques, plus du quart ont déboursé des frais de leur poche. Si les montants défrayés sont le plus souvent de l'ordre de 100 \$ ou moins, il n'en demeure pas moins qu'une personne sur cinq a déboursé des frais plus substantiels (1 000 \$ ou plus).

Enfin, ce document a traité des caractéristiques de la consommation de médicaments sous ordonnance des personnes de 15 ans et plus avec incapacité, et ce, en raison de leur état de santé. Il appert que la prise régulière de médicaments prescrits est généralisée au sein de cette population. On constate également que pour une petite part de ces personnes, le coût des médicaments prescrits engendre des difficultés en approvisionnement ainsi qu'il les amène à réduire leur consommation. Cette situation est d'ailleurs plus courante parmi les personnes qui ont une incapacité très grave.

## À PROPOS DE L'ECI DE 2012

Les données présentées dans cette publication proviennent de l'ECI de 2012 réalisée par Statistique Canada. L'ECI vise les adultes dont les activités quotidiennes sont limitées par un état ou un problème de santé de longue durée. En plus de fournir des données sur les caractéristiques de l'incapacité, l'ECI permet de décrire le profil sociodémographique et économique de la population avec incapacité ainsi que leur utilisation d'aides techniques. Elle permet aussi de dresser un portrait de plusieurs domaines de leur participation sociale tels que la réalisation des activités de la vie quotidienne, les déplacements, l'habitation, l'éducation et l'emploi.

### Population visée

La population visée par l'ECI se compose de tous les adultes âgés de 15 ans ou plus vivant en ménage privé et résidant au Canada au moment du recensement de 2011. Les personnes vivant dans les communautés des Premières Nations et celles vivant dans des logements collectifs sont exclues de cette population. Les données doivent donc être interprétées en conséquence, en particulier celles pour les groupes plus âgés.

### Méthodologie

L'ECI est une enquête réalisée à partir d'un échantillon de l'*Enquête nationale sur les ménages* de 2011. Cet échantillon a été sélectionné à l'aide de deux questions filtres. Les personnes répondant « oui » à l'une ou l'autre de ces deux questions filtres étaient automatiquement invitées à participer à l'ECI. Ensuite, dans le cadre de l'ECI, une série de questions permettait d'identifier la population avec incapacité et de déterminer le type et la gravité de leurs incapacités. L'échantillon final pour le Québec est de 4 254 personnes.

### Types d'incapacité

L'ECI distingue les dix types d'incapacité suivants: 1) vision; 2) audition; 3) mobilité; 4) flexibilité; 5) dextérité; 6) douleur; 7) apprentissage; 8) développement; 9) psychologique; 10) mémoire. (Voir page 34)

## Gravité de l'incapacité

Un indice mesurant le degré de gravité des incapacités a été construit en se fondant sur les réponses aux questions de l'ECI. Des points ont été accordés en tenant compte du niveau de difficulté lié à l'incapacité et de la fréquence des limitations d'activités. Un résultat a ensuite été calculé pour chaque type d'incapacité et chaque résultat a été uniformisé afin d'obtenir une valeur comprise entre 0 et 1. Le résultat final est la moyenne des résultats pour tous les types d'incapacité. Quatre catégories de gravité ont été définies : légère, modérée, grave ou très grave.

## Comparaison avec d'autres enquêtes

En raison de différences méthodologiques importantes, les données de l'ECI ne peuvent pas être comparées à celles d'enquêtes antérieures sur l'incapacité comme l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités* de 2006 et de 2001 et l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011*.

Pour plus d'information au sujet de la comparabilité de l'ECI avec d'autres enquêtes, consulter la page Web *L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 et l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006* à l'adresse [www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/3251\\_D6\\_T9\\_V1-fra.htm](http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/3251_D6_T9_V1-fra.htm) et le document intitulé *L'Enquête québécoise sur l'incapacité, le vieillissement et les maladies chroniques et l'Enquête canadienne sur l'incapacité : comment expliquer des taux d'incapacité aussi différents entre ces deux enquêtes?* à l'adresse [www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre\\_documentaire/Etudes\\_\\_analyses\\_et\\_rapports/EQLAV\\_et\\_ECI\\_explication\\_differences\\_prevalence\\_2015.pdf](http://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Etudes__analyses_et_rapports/EQLAV_et_ECI_explication_differences_prevalence_2015.pdf).

Pour plus d'information concernant l'ECI, consultez le document intitulé *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : guide des concepts et méthodes* disponible sur le site Web de Statistique Canada à l'adresse [www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2014001-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2014001-fra.htm).

## TYPES D'INCAPACITÉ

### Vision

Difficulté à voir même avec des lunettes ou des verres de contact qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

### Audition

Difficulté à entendre même avec un appareil auditif ou un implant cochléaire qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

### Mobilité

Difficulté à se déplacer (soit marcher sur un terrain plat pendant 15 minutes sans se reposer, soit monter ou descendre un escalier d'environ 12 marches sans se reposer) même avec une aide qui offre un soutien minime (comme une canne) qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

### Flexibilité

Difficulté à se pencher ou à tendre les bras ce qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

### Dextérité

Difficulté à se servir de ses doigts pour saisir de petits objets et qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

### Douleur

Douleur chronique ou occasionnelle et qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

## Apprentissage

Difficulté d'apprentissage telle que la dyslexie, l'hyperactivité, les problèmes d'attention autodéclarée ou diagnostiquée par un professionnel de la santé qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes. Les répondants qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limités dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérés comme ayant cette incapacité.

## Développement

Problème ou trouble de développement diagnostiqué comme la trisomie, l'autisme, le syndrome asperger ou un trouble mental dû à un manque d'oxygène à la naissance, peu importe le niveau de difficulté ou la fréquence des limitations des activités quotidiennes déclaré.

## Psychologique

Condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale comme des troubles de l'anxiété, la dépression, le trouble bipolaire, la toxicomanie et l'anorexie qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

## Mémoire

Troubles de mémoire continus ou périodes de confusion (à l'exception des oublis occasionnels) qui limitent au moins « rarement » les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

## Indéterminée

Tout autre problème de santé ou condition que les dix types spécifiques d'incapacité évalués par l'ECL qui limite les activités quotidiennes. Par définition, les personnes ayant une incapacité de type indéterminé ne présentent pas plusieurs types d'incapacité.

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015). *Compendium de tableaux à partir des données du Québec (Partie 2): Enquête canadienne sur l'incapacité 2012: population avec incapacité de 15 ans et plus*. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec, Montréal, Institut de la statistique du Québec, 533 p.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2007). *La participation sociale des personnes handicapées au Québec: L'habitation, les communications et les déplacements. Proposition d'une politique gouvernementale pour la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche, L'Office, 73 p.

QUÉBEC (2009). *À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité: Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Office des personnes handicapées du Québec, X, 69 p.

STATISTIQUE CANADA (2011). *Enquête canadienne sur l'incapacité : questionnaire* [En ligne], mis à jour le 14 septembre 2012. [[www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/instrument/3251\\_Q3\\_V1-fra.pdf](http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/instrument/3251_Q3_V1-fra.pdf)].



## >>> NOTES

A large, light green rounded rectangular box with a thin green border, containing 18 horizontal dotted lines for writing notes.

Ce document fait partie d'une collection de 8 volumes présentant un portrait de la participation sociale des personnes avec incapacité au Québec. Cette collection est réalisée à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012. Les volumes de cette collection sont :

- Volume 1 - Prévalence et caractéristiques de l'incapacité
- Volume 2 - Caractéristiques sociodémographiques et économiques
- Volume 3 - Utilisation d'aides techniques et consommation de médicaments prescrits
- Volume 4 - Habitation et besoins en aménagements spéciaux du logement
- Volume 5 - Besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne
- Volume 6 - Déplacements et transport
- Volume 7 - Scolarisation
- Volume 8 - Activité sur le marché du travail